

ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ART DRAMATIQUE
DU TNB



Théâtre National de Bretagne
Direction Arthur Nauzyciel

TAXE D'APPRENTISSAGE FAITES LE CHOIX DE LA CREATION ARTISTIQUE



LE THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE ET SON ÉCOLE

PARTAGER
TRANSMETTRE
RENCONTRER

LE TNB, UN LIEU SINGULIER DANS LE PAYSAGE ARTISTIQUE FRANÇAIS

La mission première d'un Centre Dramatique National (CDN) est la création théâtrale. Le Théâtre National de Bretagne (TNB) est l'héritier d'une histoire qui remonte à la création du Centre Dramatique de l'Ouest en 1949, qui se trouve ensuite liée à celle de la Maison de la Culture, fondée en 1968. Le TNB voit le jour en 1990, fusion du Centre et de la Maison de la Culture. Le TNB est un CDN singulier : pôle européen de création théâtrale et chorégraphique, il est doté d'une mission élargie à la danse et à la musique, d'un festival, d'un cinéma et d'une École Supérieure d'Art Dramatique. Le TNB accueille plus de 200 000 spectateurs et spectatrices chaque saison.

Depuis 2017, la direction du TNB est confiée à Arthur Nauzyciel. Le comédien et metteur en scène a mis en place un projet fondé sur le triptyque « Partager, Transmettre, Rencontrer », auquel il a associé 26 artistes et un chercheur. Le projet d'Arthur Nauzyciel pour le TNB décroïssonne les disciplines artistiques en invitant le public à circuler de l'une à l'autre.

L'ÉCOLE, UN LABORATOIRE AU CŒUR DU TNB

Fondée en 1991 et située au cœur du théâtre, l'École du TNB propose une formation supérieure pour de jeunes acteurs et actrices à travers un cursus de 3 ans. En septembre 2018, un nouveau projet pédagogique a été mis en place pour l'arrivée de la 10^e promotion. Arthur Nauzyciel a souhaité en partager la conception avec l'acteur Laurent Poitrenaux en le nommant responsable pédagogique associé de l'École.

À l'image du TNB, ce projet, conçu autour de la communauté des artistes associées, développe une formation pluridisciplinaire et ouverte sur l'international. L'École est un laboratoire, un lieu d'expériences et de recherche dont l'enjeu est de transmettre et d'inventer un rapport sensible au monde, pour que chaque élève développe sa singularité tout en se constituant ses propres outils au cours des apprentissages. Les élèves doivent se préparer à construire un théâtre qui sera le leur dans le monde à venir.



11 promotions accueillies depuis 1991
1 375 candidatures reçues au concours 2021
dont 24 nationalités représentées
20 élèves acteurs et actrices
âgés de 18 à 28 ans sélectionnés et admis

« Être comédien, ça ne veut plus dire être simplement un bon interprète. L'École doit être le reflet de cela et les acteurs et actrices au carrefour de tous les arts imaginables. »

— Laurent Poitrenaux,
responsable pédagogique



TROIS ANNÉES À L'ÉCOLE DU TNB

UNE ÉCOLE OUVERTE À TOUTES ET À TOUS

L'École est une formation supérieure gratuite qui s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans souhaitant devenir comédien ou comédienne.

Elle veille à ce que ses promotions représentent la diversité de la jeunesse et de la société.

Afin de faciliter l'accès aux études, des bourses peuvent être accordées en lien avec nos partenaires (CROUS, mécènes). Actuellement, 40 % des élèves sont bénéficiaires d'un programme de bourses.

UN CONCOURS D'ENTRÉE INNOVANT

Tous les 3 ans, l'École sélectionne une promotion de 20 élèves à parité femmes-hommes. En 2018, afin d'attirer de nouveaux profils, le concours a changé de forme et de philosophie, mettant l'accent sur la personnalité et les expériences des candidates et candidats, et réduisant les montants des frais d'inscription. Sélectionnés parmi 1375 candidatures, les 20 étudiantes et étudiants de la 11e promotion ont démarré leur cursus en septembre 2021.

LE CURSUS ET SON DIPLÔME

Directement en prise avec les réalités du milieu professionnel, la formation repose sur une pratique intensive au travers d'ateliers dispensés par des artistes. Rencontres, masterclasses et stages sont pensés en écho à la programmation du TNB et croisent toutes les disciplines : théâtre, musique, danse, arts plastiques, cinéma. Des cours théoriques sont assurés par le département Arts du spectacle de l'Université Rennes 2. Les élèves s'associent pleinement à la vie du théâtre et participent régulièrement à des actions culturelles sur le territoire breton.

Chaque année d'étude est caractérisée par un axe pédagogique fort :

□ 1^{re} année : apprentissage des fondamentaux et découverte des processus de création des artistes invité-es

□ 2^e année : création et interprétation d'un répertoire joué en public dans le cadre du projet « Une saison à l'École »

□ 3^e année : ouverture des élèves vers l'international (notamment séjours d'étude ou stages à l'étranger) et vers le monde professionnel (créations et mises en situations professionnelles)

L'École délivre le Diplôme National Supérieur Professionnel de Comédien, diplôme de niveau 2 habilité par le Ministère de la Culture. Dans le cadre d'un partenariat avec l'Université Rennes 2, les élèves peuvent également obtenir une licence en Arts du spectacle.

L'École est labellisée « Charte Erasmus + pour l'enseignement supérieur » (programme 2021-2027 de l'Union européenne).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

L'École accompagne les premiers pas de ses anciennes et anciens élèves grâce à un dispositif de soutien à l'insertion professionnelle, composé de plusieurs axes :

- la mise en place d'un répertoire de créations produites et portées par le TNB en dernière année de formation et à la sortie d'école ;
- la possibilité d'apporter un soutien financier aux compagnies qui embauchent les anciennes et anciens élèves dans les 6 années qui suivent leur sortie d'école ;
- l'accueil et l'organisation d'auditions afin de mettre en relation les structures professionnelles du secteur et les jeunes acteurs et actrices.





© Louise Quignon

DEVENEZ PARTENAIRE DE L'ÉCOLE DU TNB

L'École du TNB reçoit des subventions de l'État, de la ville de Rennes et du conseil régional de Bretagne. Elle bénéficie également du soutien de fondations et d'entreprises partenaires.

EN SOUTENANT FINANCIÈREMENT L'ÉCOLE DU TNB, VOUS :

- **Défendez** la création théâtrale et les artistes de demain
- **Accompagnez** des jeunes de tous horizons dans l'accès aux études supérieures, en particulier aux formations artistiques
- **Favorisez** la formation professionnelle et la transmission de pairs à pairs, à travers un enseignement exigeant porté par des artistes en activité
- **Contribuez** au développement de projets innovants à l'échelle locale, nationale et internationale
- **Encouragez** l'insertion professionnelle des jeunes comédiennes et comédiens

EN 2023, VOS CONTRIBUTIONS PORTERONT NOTAMMENT SUR :

- l'attribution de bourses d'étude pour les élèves en situation fragile
- le renforcement des outils de scolarité à disposition des élèves (matériel numérique, fonds documentaire de la bibliothèque de l'École...)
- le développement des moyens pédagogiques de l'École (organisation des projets et stages, outils techniques, accessibilité du concours)
- l'organisation du programme TRANSMISSION : rencontres internationales étudiantes au cœur du Festival TNB en novembre 2023
- la participation de l'École à des manifestations et festivals sur le territoire

LA TAXE D'APPREN- TISSAGE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Contribution obligatoire pour toutes les entreprises (sauf exonérations), la taxe d'apprentissage participe au financement des formations technologiques, professionnelles et en apprentissage. Cette taxe se répartit en 2 fractions :

- la « **part principale** » qui finance directement les formations par apprentissage
- le « **solde** » de la taxe d'apprentissage, représentant 0,09% de la masse salariale brute de l'année précédant le versement. Ce solde est le seul impôt dont vous pouvez choisir directement les bénéficiaires, en désignant le ou les établissements de formation professionnelle que vous souhaitez soutenir, parmi lesquels l'École du TNB est éligible (UAI 0352383A).

COMMENT VERSER LA TAXE ?

En 2023, les modalités de déclaration et de paiement du solde de la taxe d'apprentissage, ainsi que de désignation des établissements bénéficiaires, évoluent :

Étape 1 : à l'occasion de la DSN de mai 2023, vous avez calculé et versé à l'URSSAF votre montant dû en 2023, au titre de la masse salariale 2022. Dès cette étape, l'administration fiscale atteste du bon versement du solde par votre entreprise.

Étape 2 : à partir du 25 mai 2023, jusqu'à début septembre, vous choisissez le ou les établissements que votre entreprise souhaite soutenir à travers son solde de taxe d'apprentissage, en désignant le ou les établissements concernés sur la plateforme nationale [SOLTéA](#), portail officiel mis en place par la Caisse des Dépôts et unique modalité de désignation des bénéficiaires (plus de versement direct aux établissements).

Nous remercions chaleureusement toutes les entreprises contributrices, qui, à nos côtés, font le choix d'accompagner la création artistique de demain.

GARDONS LE LIEN !

La plateforme [SOLTéA](#) ne nous permettra pas d'avoir accès à vos coordonnées. Afin de pouvoir vous informer des actualités et présentations publiques de l'École, nous vous proposons de remplir le [formulaire en ligne disponible sur notre site Internet](#) (qui ne remplace pas le versement via la DSN et la désignation via SOLTéA), ou bien de prendre contact directement avec nous.



NOS PARTENAIRES

L'École supérieure d'art dramatique du TNB est subventionnée par le ministère de la Culture, la ville de Rennes et le conseil régional de Bretagne.



L'École du TNB bénéficie de fonds européens dans le cadre du programme Erasmus + pour l'enseignement supérieur.



L'École du TNB remercie la Fondation d'entreprises Hermès (dispositif Artistes dans la Cité) et le Fonds de dotation Porosus pour les bourses d'études accordées à certain-es étudiant-es de l'École, ainsi que Prime Video, partenaire de l'accompagnement des étudiant-es issu-es des programmes Égalité des chances de la Fondation Culture & Diversité.



L'École remercie l'ensemble de ses partenaires soutenant la mise en œuvre de son projet pédagogique à travers le versement de leur taxe d'apprentissage.



CONTACT
ÉCOLE SUPÉRIEURE
D'ART DRAMATIQUE DU TNB
GWENDOLINE AFFILÉ

Adjointe à la direction des études
02 99 31 12 80 ou 06 79 56 57 41
g.affile@t-n-b.fr

1 rue Saint-Hélier CS 54007
35040 Rennes Cedex